

# CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2011

L'an deux mil onze, le vingt-quatre février, à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation en date du 17 février 2011 de Mme Mireille GREAU, Maire.

Étaient présents : Mireille GREAU, Patricia TISSEAU, Thierry BENOEAU, Jean VRIGNON, Sonia GINDREAU, Bernard VOLLARD, Joël THOREZ, Alain MICHEAU, Yvonnick BOSSY, Noëlle DUCLOUT, Maguy GATINEAU, Anne OYSELLET, Jean-Pierre PETORIN, Olivier VRIGNON, Claude SEME.

Étaient excusés :

Jean-Claude MARQUET qui donne procuration à Claude SEME

Alain FÈVRE qui donne procuration à Joël THOREZ

Karen TAUGAIN qui donne procuration à Patricia TISSEAU

Nadège DORIE

Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire de séance M. Claude SEME.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE.

R.A.S.

## 11-02-12 COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2010

Mme le Maire quitte la salle des délibérations et cède la présidence à M. Claude SEME. M. SEME cède la parole à M. BENOEAU – adjoint aux finances, qui présente les différents comptes.

Les comptes administratifs 2010 ont été examinés en commission des finances en février. Depuis les comptes de gestion nous ont été remis par le receveur municipal et ils sont en concordance avec les nôtres :

### ➤ **BUDGET GÉNÉRAL :**

#### Section de fonctionnement :

- Dépenses .....2 933 371,57 €

- Recettes .....3 587 920,01 €

**Résultat de clôture 2010 ..... 654 548,44 €**

#### Section d'investissement :

- Dépenses .....1 881 399,30 €

- Recettes .....2 099 380,19 €

**Résultat ..... 217 980,89 €**

**Solde d'exécution n-1 ..... - 752 697,29 €**

**Solde d'exécution (A)..... - 534 716,40 €**

Restes à réaliser dépenses ..... 652 256,00 €

Restes à réaliser recettes ..... 532 423,96 €

**Solde des restes à réaliser (B)..... - 119 832,04 €**

**BESOIN DE FINANCEMENT (A + B) ..... 654 548,44 €**

**AFFECTATION EN RÉSERVE 2011 (cpte 1068)..... 654 548,44 €**

➤ **BUDGET PORT DE PLAISANCE :**

<u>Section d'exploitation :</u>	
- Dépenses .....	200 017,50 €
- Recettes .....	219 080,74 €
<b>Résultat de clôture 2010 .....</b>	<b>19 063,24 €</b>

<u>Section d'investissement :</u>	
- Dépenses .....	78 114,14 €
- Recettes .....	103 448,91 €
<b>Résultat .....</b>	<b>25 334,77 €</b>
<b>Solde d'exécution n-1 .....</b>	<b>- 20 254,30 €</b>
<b>Solde d'exécution (A).....</b>	<b>5 080,47 €</b>
Restes à réaliser dépenses .....	2 000,00 €
Restes à réaliser recettes .....	0,00 €
<b>Solde des restes à réaliser (B).....</b>	<b>- 2 000,00 €</b>

**BESOIN DE FINANCEMENT (A + B) .....** 0,00 €  
**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2011 (cpte 002)....** 19 063,24 €

➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

<u>Section d'exploitation :</u>	
- Dépenses .....	187 442,79 €
- Recettes .....	317 515,34 €
<b>Résultat de clôture 2010 .....</b>	<b>130 072,55 €</b>

<u>Section d'investissement :</u>	
- Dépenses .....	313 670,45 €
- Recettes .....	463 127,27 €
<b>Résultat .....</b>	<b>149 456,82 €</b>
<b>Solde d'exécution n-1 .....</b>	<b>617 139,55 €</b>
<b>Solde d'exécution (A).....</b>	<b>766 596,37 €</b>
Restes à réaliser dépenses .....	5 442,00 €
Restes à réaliser recettes .....	0,00 €
<b>Solde des restes à réaliser (B).....</b>	<b>- 5 442,00 €</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (A+B) .....</b>	<b>0,00 €</b>

**AFFECTATION EN RÉSERVE 2011 (cpte 1068) .....** 130 072,55 €

➤ **BUDGET SPANC :**

<u>Section d'exploitation :</u>	
- Dépenses .....	2 458,24 €
- Recettes .....	3 086,30 €
<b>Résultat 2010 .....</b>	<b>628,06 €</b>
<b>Résultat 2009 .....</b>	<b>1 941,56 €</b>
<b>Résultat de clôture 2010 .....</b>	<b>2 569,62 €</b>

Par délibération en date du 10 septembre 2010, la gestion du service SPANC a été confiée en totalité à la Communauté de Communes du Talmonçais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

En conséquence, le conseil municipal décide la suppression du budget annexe SPANC et la reprise du résultat dans le budget principal de la commune au compte 002.

➤ **BUDGET LOTISSEMENT 2 :**

Section de fonctionnement :

- Dépenses	0,00 €
- Recettes	91 181,53 €
<b>Résultat 2010</b>	<b>91 181,53 €</b>
<b>Résultat 2009</b>	<b>- 91 181,53 €</b>
<b>Résultat de clôture 2010</b>	<b>0,00 €</b>

Section d'investissement :

- Dépenses	92 187,00 €
- Recettes	0,00 €
<b>Résultat 2010</b>	<b>- 92 187,00 €</b>
<b>Solde d'investissement n-1</b>	<b>92 187,00 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2010</b>	<b>0,00 €</b>

➤ **BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS**

Section de fonctionnement :

- Dépenses	182 160,75 €
- Recettes	0,00 €
<b>Résultat 2010</b>	<b>- 182 160,75 €</b>

**DEFICIT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2011 (cpte 002)..... 182 160,75 €**

***A l'unanimité, le conseil municipal adopte les comptes administratifs 2010 ainsi que les comptes de gestion de M. le Receveur Municipal.***

Mme le Maire rejoint la salle des délibérations et reprend la présidence de la séance.

**11-02-13 ADHESION AU SIAEP DES OLLONNES ET DU TALMONDAIS**

Suite à la décision de retrait de la commune du Syndicat d'eau de la Plaine de Luçon dans le cadre de la réorganisation territoriale de l'ensemble des syndicats locaux (délibération du 08/12/2010), il convient maintenant d'adhérer au nouveau syndicat selon les termes suivants :

Le Maire rappelle que, dans le cadre de la réorganisation du périmètre des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable (SIAEP) au sein de Vendée Eau, la commune de Jard sur Mer a décidé de se retirer du SIAEP de la Plaine de Luçon. Les nouveaux statuts de Vendée Eau approuvés par délibération n°10.107 du 17 décembre 2010 prennent acte de ces modifications, aboutissant à passer de 20 syndicats et 2 communes isolées à 11 syndicats.

Dans la nouvelle organisation, la commune de Jard sur Mer adhérerait au SIAEP des Olonnes et du Talmondaï, qui est une emanation du SIAEP de la Région des Sables d'Olonne dont le périmètre et les statuts ont été modifiés.

Par délibération n°2010-16-19 du 22 novembre 2010, le SIAEP des Olonnes et du Talmondaï a approuvé son périmètre incluant la commune de Jard sur Mer et ses statuts.

Cette délibération ainsi que les statuts ont été notifiés à la Commune le 4 février 2011. A compter de cette date, la commune dispose de trois mois pour délibérer à son tour sur le périmètre et les statuts du SIAEP des Olonnes et du Talmondaï.

Le Maire fait lecture des statuts du SIAEP des Olonnes et du Talmondais.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adhérer au SIAEP des Olonnes et du Talmondais,
- D'approuver le périmètre du SIAEP des Olonnes et du Talmondais incluant la commune de Jard sur Mer,
- D'approuver les statuts du SIAEP des Olonnes et du Talmondais,
- De procéder à l'élection des délégués de la Commune au SIAEP des Olonnes et du Talmondais (2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants conformément à l'article 7.2.1 des statuts).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **décide d'adhérer au SIAEP des Olonnes et du Talmondais,**
- **approuve le périmètre du SIAEP des Olonnes et du Talmondais incluant la commune de Jard sur Mer,**
- **approuve les statuts du SIAEP des Olonnes et du Talmondais**

**Le Conseil municipal, après avoir procédé à une élection conforme au Code Général des Collectivités Territoriales, désigne les délégués suivants pour représenter la commune de Jard sur Mer au SIAEP des Olonnes et du Talmondais :**

**Délégués titulaires : Bernard VOLLARD et Jean-Claude MARQUET**

**Délégués suppléants : Joël THOREZ et Olivier VRIGNON**

#### 11-02-14 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Un agent est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne année 2011. Il s'agit d'un changement de cadre d'emplois sans aucune incidence financière. Le tableau des effectifs doit être ainsi modifié :

Emplois à créer	Date	Nbre	Emplois à supprimer
Agent de maîtrise	01/03/2011	1	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

#### RELEVÉ des DÉCISIONS prises par le Maire en vertu de l'art. L 2 122.22

- Remboursement d'assurance pour un bris de vitre salle des Ormeaux :  
montant : 114,03 €

#### Arrêtés du Maire pour D.I.A.

Conformément aux dispositions des articles L 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et à celles des articles L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'à la délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 1978, instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones U, et la délibération du 29 novembre 2007, étendant ce droit aux zones AU, Madame le Maire a pris les arrêtés suivants :

N° de DIA	Désignation cadastrale	Adresse	Superficie	Prix	Préemption
001-2011	AX 290	21 route du Paradis aux Anes	1095 m <sup>2</sup>	287 000,00 € + frais	N
002-2011	AR 1178p	32 rue des Héronnais	500 m <sup>2</sup>	90 000,00 € + frais	N
003-2011	AM 666	rue du Maréchal Foch	630 m <sup>2</sup>	103 950,00 € + frais	N
004-2011	AW 66-67-71	38 bis route de la Forêt	690 m <sup>2</sup>	130 000,00 € + frais	N
005-2011	AT 965	48 rue des Essarts	322 m <sup>2</sup>	162 000,00 € + frais	N
006-2011	AP 909	36 rue de l'Océan	67,68 m <sup>2</sup>	105 000,00 € +frais	N

007-2011	AX 300 et 301	16 rue des Conches Ractées	236 m <sup>2</sup>	130 000,00 € + frais	N
008-2011	AP 819	1 rue des Echolères	30,50 m <sup>2</sup>	82 000,00 € + frais	N

## QUESTIONS DIVERSES

### ◆ Travaux piste cyclable :

Les bordures sont faites, le fond de forme est achevé et la piste est actuellement en cours. La fin des travaux est prévue mi-avril, les plantations seront faites en octobre 2011.

### ◆ Travaux rue de la Perpoise :

Les travaux d'effacement des réseaux vont commencer dans les jours à venir.

### ◆ Restauration d'une œuvre :

Il est donné l'invitation pour la restauration d'une œuvre représentant Georges Clemenceau qui aura lieu samedi 26 février à 15h00 – salle Clemenceau à St Vincent sur Jard.

### ◆ Conchette n°10 :

La Conchette n°10 est sortie, elle sera disponible dès vendredi 25 février.

### ◆ Commission « culture » :

Une réunion est prévue le mercredi 9 mars à 17h30 pour la sélection des photos.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, Mme le Maire lève la séance à 21h35.

Le Maire,  
Mireille GREAU

Le Secrétaire,  
Claude SEME